

Orientation 22 Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels

Orientation 22 Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels

"L'offre de découverte du territoire s'appuie, essentiellement, sur le patrimoine naturel. Le patrimoine culturel doit davantage contribuer à enrichir l'offre touristique."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure liée à l'offre touristique

"- Favoriser la découverte du pastoralisme par la rencontre avec les bergers, la découverte de leurs pratiques, de l'estive, mais aussi grâce à la valorisation des fêtes liées aux moments forts de la vie pastorale : transhumance, descente d'estive..."

Mesures de valorisation

"- Requalifier et valoriser le patrimoine architectural, industriel, thermal, minier, forestier, archivistique, lié à la restauration des terrains de montagne, lié à l'eau ;
- Valoriser les fêtes locales en lien avec le patrimoine ;
- Valoriser l'inscription de Pyrénées Mont-Perdu au patrimoine mondial de l'Unesco."

Contributions attendues des communes

"- Valorisent les patrimoines par des itinéraires de découverte ;
- Soutiennent les actions culture/patrimoine ;
- Favorisent l'inscription de sites ou d'un territoire à des labels reconnus ;
- Favorisent et accompagnent l'implantation d'artisans, d'artistes, de producteurs, de savoir-faire locaux."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"Soutient les communes dans les projets de restauration et de valorisation des patrimoines ;
- Constitue un réseau d'acteurs, prêts à partager leur savoir en lien avec les patrimoines ;
- Aide les manifestations valorisant patrimoine et savoir-faire locaux et intégrant des critères éco-responsables."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales (notamment les archives départementales), CRT, CDT des Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, offices de Tourisme, CAUE, associations culturelles, DRAC, ONF, opérateurs hydroélectriques, Parc national d'Ordesa, Communauté de l'Aragon, Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement espagnol, Ministère de l'éducation et de la culture espagnol, Commissariat de massif des Pyrénées..."

page 121

Référence ID de l'article : #1248

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 16:24